



Annexe 4: Vérification de la reconnaissance des filières de formation et études postdiplômes ES

au guide procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures

Contenu:

- 4.1 Cas de vérification de la reconnaissance
- 4.2 Documents à remettre / pièces justificatives pour la vérification de la reconnaissance des filières de formation ou études postdiplômes ES en vertu de l'OCM ES 2017

4.1 Cas de vérification de la reconnaissance

La procédure de vérification de la reconnaissance correspond habituellement à une procédure simplifiée au sens de l'art. 19, al. 3, OCM ES. Elle est en principe effectuée dans le cadre d'une procédure sommative. L'étendue de la vérification est définie en fonction du contexte. Le SEFRI mandate des experts pour vérifier la reconnaissance.

Les cas suivants mènent à une vérification de la reconnaissance :

- Vérification de la reconnaissance d'une filière de formation ou d'études postdiplômes ES suite au renouvellement de l'approbation du plan d'études cadre (cf. ch. 3.2 du guide Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures)
- Vérification de la reconnaissance d'une filière de formation ou d'études postdiplômes suite à une modification importante de l'offre de formation (cf. ch. 3.3 du guide Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures)
- Vérification de la reconnaissance des études postdiplômes ES sans plan d'études cadre suite à l'échéance de la validité de la reconnaissance (cf. ch. 3.4 du guide Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures)

4.2 Documents à remettre / pièces justificatives pour la vérification de la reconnaissance des filières de formation ou études postdiplômes ES en vertu de l'OCM ES 2017

Le prestataire de formation remet, en sus du dossier présentant les modifications effectuées, les pièces justificatives suivantes:

			Vérification de la reconnaissance (filières de formation et EPD <u>avec</u> PEC)	Vérification de la reconnaissance (EPD <u>sans</u> PEC)
		Formulaire de demande : vérification de la reconnaissance des filières de formation ou études postdiplômes ES	X	X
		Rapports intermédiaires et rapport final de la dernière procédure de reconnaissance	X	X
A.1	A.1.1	Prise de position du canton siège/principal		
	A.1.2	Convention de prestations	X	si disponible
B.1	B.1.1 (B.1.1.1)	Attestation de la forme juridique		
	B.1.2 (B.1.1.2)	Déclaration garantissant l'achèvement de la filière d'études		
	B.1.3 (B.1.1.3)	Attestations concernant l'organisation : - organigramme / diagramme de fonctions - profil et description des postes de travail - descriptif des processus		
C.1 + C.2	C.1.1 - C.2.2	Qualifications des cadres et des enseignants selon formulaire « Qualifications des cadres et des enseignants de la filière de formation ES »	X	X
	C.2.3	Concept de formation continue pour les cadres et les enseignants		
D.1	D.1.1	Système de gestion de la qualité : - certificat (y c. rapport d'audit le plus récent) ou - procédure interne standardisée	X	X
	D.1.2	Concept d'évaluation de la filière de référence (au cours de la vérification : Concept d'évaluation de la filière ou d'étude postdiplôme ES)	X	X
D.2	D.2.1	Concept de gestion du savoir		
E.1	E.1.2	Concept de test d'aptitude	X	X
	E.1.3	Concept d'admission sur dossier	X	X
	E.1.4	Règlement des études	X	X
E.2	E.2.4	Attestation des heures de formation (répartition des heures de formation)	X	X
E.3	E.3.4	Diplôme avec attestation de notes		
F.1	F.1.1	Concept didactique	X	X
	F.1.2	Plans d'études spécifiques, description des modules, etc.	X	X
	F.1.4	Concept de transfert (partie intégrante du concept didactique)	X	X
	F.1.5	Concept de stages (forme de l'offre à plein temps)		
	F.1.7	Liste des moyens didactiques		
G.3	G.3.1 + G.3.2	Guide pour le travail de diplôme et le travail de projet		